



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 3 AVR. 2024

ID : 080-218003580-20240326-DEL2603202415-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2024

N° 2024 - 15

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. GROSJEAN Thierry donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. THOREL Michel donne pouvoir à Mme NORMAND Edith

Etai(ent) absent(s) :

M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/03/2024

OBJET : Subventions Agence de l'Eau et Département de la Somme - Renouvellement du réseau d'eau potable (AEP)

Date d'affichage
03/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Monsieur le Maire représente aux membres de l'Assemblée délibérante, le projet de renouvellement du réseau d'eau potable AEP de la place Maréchal Leclerc.

Monsieur le Maire explique que la commune peut bénéficier de plusieurs subventions d'investissement pour l'ensemble des dépenses liées à ces travaux, soit 475 270.22€ HT (maîtrise d'œuvre, Etudes et Travaux).

Le Département de la Somme ayant donné un accord de principe à la Commune ; une autre demande de subvention sera déposée dans le cadre du fond d'appui aux communes.

Les montants d'aide sont estimés ainsi :

- * Subvention État DETR 2024 : 166 344.58€ (35%)
- * Subvention Département de la Somme : 23 763.52 € (5 %)
- * Agence de l'Eau : 190 108.09€ € (40%)

Charge communale HT : 95 054.03€
TVA : 95 054.14 €
Charge communale TTC : 190 108.17€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet qui lui est présenté.
- **SOLLICITE** l'aide de l'agence de l'eau à hauteur de **190 108.09€**
- **SOLLICITE** l'aide du Département de la Somme à hauteur de **23 763.51 €**
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessus.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, pour les travaux de renouvellement de réseaux AEP - Phase 1.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 3 AVR. 2024

ID : 080-218003580-20240326-DEL2603202415-DE

S'LO